

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2015**

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 15 mai 2015 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, **mercredi 27 mai 2015 à 19 h 30** à la mairie de Thoard.

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 14 avril 2015
- Approbation du contrat de rivière « Bléone et affluents »
- Travaux à réaliser sur la voirie
- Choix des prestataires pour les travaux à l'école
- Point sur les travaux en cours
- Demande de subvention pour projet de valorisation de l'image et développement d'un fonds DVD en bibliothèque
- Décisions modificatives n° 1 pour le budget principal
- Propositions de modifications des temps de travail pour deux agents communaux
- Coordination intercommunale pour les activités périscolaires
- Convention pour les refuges d'art
- Convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats
- Projet de cérémonie citoyenne pour les jeunes majeurs
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Divers

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire  
Etaient présents : MM. Jean-Louis PIN, Jean-Claude FABRE, Jean-Claude COLLAVINI, Mme Elisabeth DALMAS adjoints, Mmes Annie BAUSSAN, Anaïs DELAYE, Nathalie DELAYE, M. Michel DENEUVE, Mmes Elisabeth JOVET, Maryvonne POMMIER, M. Guy RAIMON, conseillers municipaux.

Excusés : Mmes Isabelle PEIGNEUX, Cathy RAMBAUD, M. Patrick JULIEN

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme Anaïs DELAYE est élue secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la réunion du 14 avril 2015**

Le compte rendu de la réunion du 14 avril 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

**DCM27052015-1-Approbation du contrat de rivière « Bléone et affluents »**

M. Jean-Claude COLLAVINI, adjoint, soumet au conseil municipal, le projet de contrat de rivière « Bléone et affluents » approuvé par le comité de rivière du syndicat mixte d'aménagement de la Bléone. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de contrat de rivière dans son ensemble et notamment :
  - la durée de réalisation du contrat de rivière, fixée à 6 ans entre 2015 et 2020 avec un engagement en 2 temps (2015-2017 puis 2018-2020)
  - les enjeux et les objectifs du contrat de rivière
  - les trois opérations sous maîtrise d'ouvrage de la commune de THOARD pour un montant global de 236 000 € HT (deux des opérations ne sont pas chiffrées à ce jour)
  - les opérations sous maîtrise d'ouvrage SMAB en ce qui concerne les opérations d'intérêt général

- s'engage à réaliser l'opération du contrat de rivière dont il assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation et les objectifs inscrits à la fiche action
- s'engage à informer la structure porteuse (SMAB), des grandes étapes de l'avancement de cette opération ; à savoir : dépôt des dossiers de demande d'aides, engagement effectif de l'opération, principales étapes franchies, clôture de l'opération
- autorise M. le Maire de la commune de THOARD à signer le dossier définitif du contrat de rivière sous réserve de sa validation par les instances délibérantes du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée

#### **DCM27052015-2-Travaux à réaliser sur la voirie**

La commission des travaux a établi la liste des travaux à réaliser sur la voirie en 2015 dans le cadre du marché à bons de commande en cours avec l'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE. Le conseil municipal, après délibérations, autorise le maire à signer le bon de commande pour 2015 pour un montant de 32 000 € HT.

#### **DCM27052015-3-Choix des prestataires pour les travaux à l'école**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les commandes pour les travaux de l'école, les crédits étant prévus au budget primitif.

#### **DCM27052015-4-Point sur les travaux en cours**

##### **DCM27052015-4-A-Station d'épuration - avenants**

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'établir un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration et de la mise en place du réseau de transfert avec l'entreprise HYDRATEC. En effet, la conduite d'irrigation de Vaulouve et une conduite d'eaux pluviales ont été réalisées en même temps que la tranchée d'assainissement ainsi que diverses prestations supplémentaires. La rémunération est revalorisée de 2 300 € HT ce qui porte le marché de 38 988.28 € HT à 41 288.28 € HT.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le maire à signer l'avenant avec HYDRATEC.

D'autre part, lors de la déviation de la conduite d'irrigation de Vaulouve, la continuité d'écoulement d'un drain a été coupée. Afin d'éviter un mouvement de sol, sur le talus de la station d'épuration, il est proposé de réaliser un fossé pour un montant de 2 900 € HT. Le conseil municipal, autorise le maire à signer un avenant n° 2 avec l'entreprise SCIRPE pour un montant de 2 900 € HT ce qui porte le marché de 658 044.91 € à 660 944.91 €. L'écart par rapport au marché initial est de + 1.65 %. Une nouvelle décomposition du marché entre cotraitants est jointe à l'avenant N° 2.

M. Jean-Claude COLLAVINI indique que des économies ont été réalisées sur le marché de mise en place des réseaux. La station est réceptionnée depuis le 20 mai 2015, la garantie de bon achèvement cours pendant un an à compter de cette date. Il rentre 63 m<sup>3</sup>/jour d'effluents, la capacité maximale est de 120 m<sup>3</sup>/jour. Les analyses sont satisfaisantes. Il est prévu de faire une exposition photos courant juin avec une visite pour les habitants. Une date pour l'inauguration sera fixée avec tous les partenaires financiers.

##### **DCM27052015-4-B-Réfection des réseaux du village – 4<sup>ème</sup> tranche**

Le maire informe l'assemblée que la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la 4<sup>ème</sup> tranche de réfection des réseaux du village peut être lancée, afin de pouvoir déposer les demandes de subventions en fin d'année. Le conseil municipal, après délibérations, autorise le maire à lancer la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réfection des réseaux des rues de la grande débauche, du portail Maurel et du lavoir.

#### **DCM27052015-4-C-Demande de subvention dans le cadre des amendes de police**

M. le maire indique qu'il est possible de bénéficier d'une aide du Département dans le cadre des « amendes de police ». Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité décide de solliciter une participation de 50 % de la part du conseil départemental pour l'aménagement du parking, qui se chiffre à 1 743 € HT. Les crédits sont inscrits au programme voirie sur le budget principal 2015.

#### **DCM27052015-5-Demande de subvention pour projet de valorisation de l'image et développement d'un fonds DVD en bibliothèque**

Le maire informe le conseil municipal que la bibliothèque municipale en partenariat avec les bibliothèques de MALLEMOISSON et du CHAFFAUT et le soutien de la médiathèque départementale ont pour projet commun de développer et valoriser un fonds « image » par l'acquisition de DVD et de matériels complémentaires, pour un montant total de 3 500 € HT.

Chaque commune participera à hauteur de 500 €, le conseil départemental attribuerait une aide de 2 000 €.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des présents, approuve ce projet qui sera porté par la commune de THOARD, ainsi que le plan de financement. Il charge le maire de solliciter la subvention auprès du conseil départemental. Il est décidé d'inscrire la somme de 4 200 € TTC au budget principal par virement de crédits.

#### **DCM27052015-6-Décisions modificatives n° 1 pour le budget principal**

Afin de prévoir les crédits pour le projet de valorisation de l'image et de développement d'un fonds DVD à la bibliothèque, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux virements suivants sur le budget principal :

- - 4 200.00 € du c/2313-28 travaux sur logements locatifs
- + 4 200.00 € sur le c/2188-53 valorisation de l'image

#### **DCM27052015-7-Propositions de modifications des temps de travail pour deux agents communaux**

Le maire informe le conseil municipal, que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, deux agents effectuent des interventions lors des activités périscolaires.

- Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 17 heures 30 par semaine, à 19 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet d'affilier l'agent à la CNRACL.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

#### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Il propose également d'augmenter de 3 heures hebdomadaire le poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe, actuellement à 25 h/semaine. Pour cet emploi, il s'agit d'une suppression de poste suivi d'une création car le passage à 28 heures permet l'affiliation de l'agent à la CRNACL. L'avis du comité technique paritaire devra être sollicité avant validation. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe.

#### **DCM27052015-8-Coordination intercommunale pour les activités périscolaires**

M le maire rappelle que lors de la dernière réunion, le conseil municipal avait décidé de ne pas transférer l'organisation des activités à la communauté de communes Duyes et Bléone. Or, toutes les autres communes ont émis le souhait de transférer cette organisation. Il indique que les communes restent libres de prévoir leurs organisations : jours, budgets, activités. La communauté de communes Duyes et Bléone centralisera les desideratas de chaque commune et s'occupera de la partie administrative (contrats, payes, etc...). Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité, d'adhérer à la mutualisation de l'organisation des rythmes scolaires tout en prenant note que la commune pourra continuer à intervenir dans l'attribution des activités des enfants en fonction de leur choix.

#### **DCM27052015-9-Convention pour les refuges d'art**

Le Maire informe le conseil municipal, qu'une réunion s'est déroulée avec d'autres communes au sujet de la convention pour les refuges d'art. Il s'avère qu'il existe des disparités par rapport aux sites, certains accueillant du public. La simplification de la convention est à envisager, elle devrait préciser les responsabilités de chaque partie. La décision est reportée à une réunion ultérieure.

#### **DCM27052015-10-Convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats**

Le maire informe le conseil municipal que le syndicat intercommunal pour l'exploitation de la fourrière pour chiens et chats errants de Vallongues propose aux communes de conventionner avec la fondation 30 millions d'amis pour la prise en charge des frais relatifs aux stérilisations des chats et chattes à hauteur de 80 € pour une femelle et 60 € pour un mâle sans limitation d'animaux. Les associations s'occupent de la capture des animaux. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le maire à signer cette convention.

#### **DCM27052015-11-Projet de cérémonie citoyenne pour les jeunes majeurs**

Mme Elisabeth DALMAS soumet au conseil municipal le projet de cérémonie citoyenne pour les jeunes majeurs que la commission souhaite mettre en place le 19 décembre 2015. Elle propose de les convier à une réunion du conseil municipal à l'ordre du jour allégé, puis de planter un arbre symbolique dans un lieu à définir, suivi d'une cérémonie citoyenne avec remise d'un certificat au foyer rural. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve ces propositions.

#### **DCM27052015-12-Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal**

Dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal, le maire informe l'assemblée qu'il a procédé à la commande d'un ordinateur pour le secrétariat pour un montant de 826.80 € TTC auprès de Midi copieurs.

#### **DCM27052015-13-Tirage au sort des jurés d'assises**

Afin d'établir la liste des préparatoire des jurés d'assises pour 2016, il y a lieu de tirer au sort 3 noms sur la liste électorale. Les trois personnes suivantes ont été tirées au sort :

- N° 408 : PONS Marie Yvonne

- N° 526 : CARLUZZI Carole
- N° 154 : DUFOSSEZ Chantal

### **DCM27052015-14-Divers**

#### **DCM27052015-14-A-Participation financière pour l'audit énergétique**

Le maire rappelle que la CCDB avait engagé l'audit énergétique des logements appartenant aux communes par délibération du 18 février 2013. Les communes devaient participer au prorata du nombre de logements. En conséquence la somme de 4286 € devra être versée à la CCDB.

M le maire donne un rapide compte rendu des dernières décisions prises par le conseil communautaire.

#### **DCM27052015-14-B-Avant-projet d'aire de camping-car**

Mme Maryvonne POMMIER présente un avant-projet pour la réalisation d'une aire pour les camping-cars, au quartier de la chaumasse. Le projet sera affiné avant étude par le conseil municipal qui émet un accord de principe.

### **Divers**

Lors du passage de la commission du patrimoine, Mme Annie BAUSSAN a remarqué deux tombes en pleine terre, mal entretenues et qui ne comportent pas de nom. S'agissant de deux anciens pensionnaires de la maison de retraite, sans famille, contact sera pris avec les pompes funèbres qui avaient procédé à l'inhumation.

La séance est close à 22h30.

La prochaine réunion du conseil municipale est prévue jeudi 9 juillet 2015 à 19 h.